

# LE TRI

## EN UN COUP D'OEIL !

Tout ce qu'il faut savoir pour bien trier



Nos déchets ont de l'avenir...

TRIER, c'est leur redonner vie



pages

4/5

La collecte du verre

pages

6/9

La poubelle jaune, les sacs jaunes et les sacs de pré-collecte

pages

10/11

La poubelle verte

pages

12/13

Les déchèteries

pages

14/15

Les autres filières de valorisation

# La collecte du verre

## 395 colonnes à verre pour collecter le verre

La collecte du verre s'effectue en apport volontaire et en porte à porte sur certaines communes.

Chacune des 53 communes de l'agglomération du Pays de Saint-Omer dispose d'une colonne à verre pour environ 210 habitants. Vous pouvez donc déposer vos bouteilles, pots et bocaux en verre sans capsule, ni bouchon, vidés de leur contenu, dans les colonnes prévues à cet effet. Il est interdit de déposer le verre dans le bac à ordures ménagères ou des emballages ménagers ainsi qu'aux abords des colonnes.



## Ce qu'il faut mettre dans les colonnes à verre

Bouteilles, pots en verre  
bocaux, cannettes en verre...

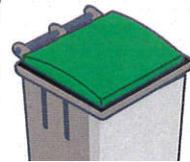
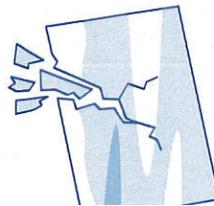


Sans bouchon  
ni capsule,  
ni couvercle.  
Inutile de rincer  
le contenant.



## Ce qu'il ne faut pas mettre dans les colonnes à verre

Objets en  
terre cuite



# La poubelle jaune

## Les emballages recyclables

Un emballage recyclable est un déchet qui est transformé pour la fabrication de nouveaux produits.

Sa valorisation évite le prélèvement de matières premières.

Pour connaître ces déchets et savoir où les jeter, **SUIVEZ LE GUIDE !**

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les agents communautaires collectent les poubelles jaunes chaque jour.

Le contenu de ces poubelles ou des sacs jaunes est vidé au centre de tri, à Arques pour y être trié, conditionné puis expédié auprès des filières spécifiques de recyclage.



Ce qu'il faut mettre dans la poubelle jaune

1

### Le plastique :

Les bouteilles d'eau, de lait, d'huile alimentaire, les flacons de beauté, de shampooing, de gel douche...

C'EST DÉCIDÉ, BIENTÔT JE CHANGE DE LOOK !



2

### Le métal :

Les bombes d'aérosol, les boîtes de conserve, les boîtes de boisson, les barquettes en aluminium...



6

7

# La poubelle jaune

Les emballages recyclables

Ce qu'il faut mettre dans la poubelle jaune

3 Les briques alimentaires :

Briques de lait, soupe et jus de fruits...



4 Le papier et le carton :

Les emballages de biscuits et de céréales, les boîtes de lessives, les journaux et les magazines...



BIEN ME JETER !  
POUR MIEUX  
ME RETROUVER !



## Ce qu'il ne faut pas mettre dans la poubelle jaune

Produits chimiques :  
Acétone  
Lessive de soude  
White spirit  
Polish lustreur carrosserie  
Désherbant  
Insecticides...

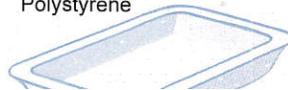


Les gobelets



Les jouets en plastique

Polystyrène



Pots de yaourts, de crème fraîche et barquettes de beurre



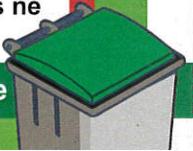
Sachets de sauce

## ATTENTION TOUS LES PLASTIQUES NE SONT PAS RECYCLABLES !

Sont recyclables uniquement les plastiques ayant une forme de flacon ou de bouteille.

Les sachets plastiques, les barquettes, les pots de crème de yaourts, les boîtes de pâtisserie, les pots de fleurs, les ustensiles de cuisine, le mobilier, les pochettes plastiques ne sont pas recyclables.

Il faut donc les déposer dans la poubelle verte ou grise



# La poubelle verte

## Les déchets non-recyclables

Les déchets non-recyclables présents dans le bac vert ou gris sont des déchets résiduels. Chaque habitant de la CAPSO produit en moyenne 252 kilos d'ordures ménagères résiduelles par an. Pour des questions d'hygiène, il est préférable de mettre vos déchets dans des sacs plastiques avant de les jeter dans la poubelle verte.

Ce qu'il faut mettre dans la poubelle verte



Films de sur-emballages plastique, sacs en plastique, rasoirs en plastique, pots de crème fraîche et de yaourts, coton à démaquiller, mouchoirs en papier, vitres, miroirs, vaisselles, ampoules, emballages souillés, sachets d'emballage, sachets de thé, sacs d'aliments pour animaux,

LE COMPOSTAGE,  
C'EST DANS MA  
VRAIE NATURE !



## Le compostage

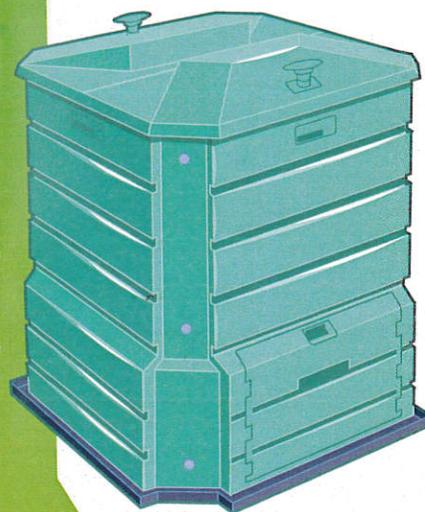
### BON À SAVOIR !

En tas ou à l'aide d'un composteur, le compostage est un moyen simple et efficace pour valoriser les déchets organiques (sachets de thé, épluchures de légumes, pelures de fruits, ...). 100% naturel, le compostage vous permet de produire votre propre compost pour vos jardins et potagers. Ce geste contribue à la réduction des déchets.

Le compostage à domicile est développé sur l'ensemble de la CAPSO. Pour tout renseignement contactez le numéro vert

0 800 676 053

Service & appel gratuits



# Les déchèteries

6 déchèteries du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) sont à votre disposition. Les habitants des communes de **Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques** doivent quant à eux se rendre dans les déchèteries de **Licques** et de **Louches**, appartenant au SEVADEC.

## Les déchets autorisés dans les déchèteries



Les cartons, les papiers, et le bois



Les objets encombrants : literie, mobilier...



Le verre, la ferraille et les métaux non-ferreux

Pour connaître les horaires, les modalités pratiques des déchèteries du SEVADEC, contactez le 03 21 19 58 30 ou rendez-vous sur [www.sevadec.fr](http://www.sevadec.fr). Ces déchèteries ne sont accessibles que sur présentation d'un badge d'accès à retirer auprès du SEVADEC.

Pour connaître les horaires et les modalités pratiques des déchèteries du SMLA contactez le 03 21 12 10 33 ou rendez-vous sur [www.smla.fr](http://www.smla.fr). Pour vous rendre à l'une des 6 déchèteries, pensez à vous munir

Les déchets de jardin et les déchets verts : tonte de pelouse et petits branchages ficelés.



Les gravats et les matériaux de démolition ou de bricolage...



Les bidons vides, les peintures, solvants, acides, aérosols, lampes et néons...



Les textiles (sauf Longuenesse)

## Les déchets autorisés dans les déchèteries



Électroménager, appareils électriques et électroniques : (nouvelle réglementation sur les DEEE).

Si vous pouvez faites-les reprendre par votre fournisseur (voir page 15)

Les batteries, les piles et les radiographies...



## Les déchets non-autorisés dans les déchèteries

Les pneus



- Les ordures ménagères
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif (sauf peinture, solvants dans de petites

# Les autres filières de valorisation

Par exemple, vous pouvez donner une seconde vie à vos vêtements soit en les déposant dans une borne textile (le Relais, ...) ou directement auprès des associations caritatives, à but non lucratif comme EMMAÜS, la Croix Rouge, ...

## Réutiliser au lieu de jeter en pratiquant le réemploi

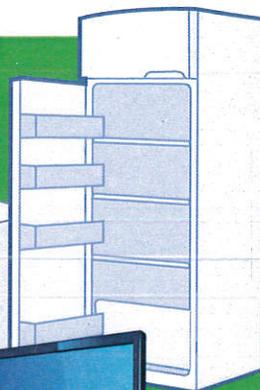
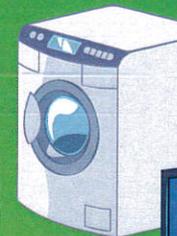
D'autres filières de valorisation existent pour les déchets que nous serions tentés de jeter un peu trop vite à la poubelle. Quand jeter semble être la seule solution, il est encore possible de l'éviter. Textiles, meubles, jouets sont des objets pouvant être valorisés autrement.

**En effet, les produits dont nous n'avons plus l'usage peuvent faire le bonheur des autres. Au lieu de les jeter nous pouvons les offrir à des associations caritatives à but non lucratif (vêtements, jouets...).**

**Même abîmés (meubles) ou en panne (électroménager), ils peuvent être réparés. Nous pouvons aussi les mettre en vente dans des dépôts vente, des brocantes, ou des vide-greniers.**



## A qui donner ?



## Les piles & les déchets issus d'équipements électriques & électroniques (DEEE)

### Que faut-il faire des piles ?

Quand elles sont hors d'usage, rappez-les dans les bornes spécifiques à l'entrée des magasins de grande surface, en déchèterie ou en mairie.

### Comment se débarrasser des DEEE ?

Le volume des déchets issus d'équipements électriques et électroniques fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur augmente de plus en plus.

Chaque année, un français jette entre 17 et 23 kg de ces déchets.

### Sont concernés :

- **Les gros électroménagers :** réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, fours, machines à laver, sèche-linge, lave-vaisselle.
- **Les petits électroménagers :** robots, grille-pains, micro-ondes, sèche-cheveux.
- **Les écrans.**

## 3 solutions s'offrent à vous pour vous débarrasser de ce type de déchet :

- Le réemploi lorsque l'objet est encore en état de fonctionner (cf.ci-dessus).

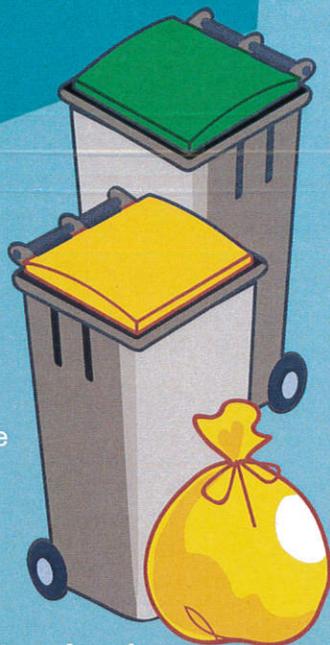
# Informations sur les bacs et les sacs

## Les bacs

Les usagers dont l'habitation est équipée de bacs pour la collecte des ordures ménagères, ainsi que pour la collecte des emballages ménagers et des journaux-magazines sont tenus de maintenir leurs bacs en bon état. En cas de casse, de vol ou toute autre détérioration, nous vous remercions de prendre contact avec les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en appelant gratuitement le :

**0 800 676 053**

Service & appel  
gratuits



Un agent vous indiquera les démarches à suivre.

## Les sacs jaunes

En raison des problèmes de stockage de poubelles qui peuvent exister dans certaines habitations, les agents communautaires distribuent en fin d'année des sacs jaunes dans quelques quartiers de l'agglomération pour pouvoir effectuer le tri sélectif. Les foyers n'ayant plus de sacs jaunes peuvent se rapprocher de la CAPSO par l'intermédiaire du numéro vert.

## Les sacs de pré-collecte

Les sacs de pré-collecte servent à la collecte sélective des emballages ménagers dédiés à l'habitat collectif. Une fois remplis, les résidents les descendent dans les locaux poubelles pour y déposer leur contenu dans le bac jaune prévu à cet effet. Pour les nouveaux résidents, se renseigner auprès des gardiens.

**CAPSO**  
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer  
Rue Albert Camus - C.S. 20079 - 62968 Longuenesse Cedex

Tel. 03 21 93 14 44  
Fax. 03 21 39 22 23  
**www.ca-pso.fr**



**CAPSO**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS DE SAINT-OMER

ADEME



Agence de l'environnement  
et de la maîtrise de l'énergie  
Département Nord - Pas de Calais



ECO-  
EMBALLAGES



ecofolio